

Ecole Saint Pierre
26, rue Georges Clémenceau
85220 La Chapelle-Hermier
02 51 34 60 72
E-mail : ecolepriveelachapellehermier@wanadoo.fr



Le 6 juillet 2018

Circulaire de rentrée

HORAIRES DE L'ECOLE

Le matin, cours de 8h45 à 12h00.

L'après-midi, cours de 13h30 à 16h30.

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

ACCUEIL DES ENFANTS

Il se fait dans la cour, **un quart d'heure avant le début des cours** : 8h30 et 13h15.

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Un accueil périscolaire est organisé en dehors de l'école sur le site du centre de loisirs. Cet accueil est géré par l'intercommunalité. Pour toutes informations complémentaires, merci de prendre contact directement avec Mme Delphine BONNIN au 02 51 34 98 59.

STRUCTURE PEDAGOGIQUE :

- classe de cycle 3 : CM1, CM2 : 17 élèves avec Mme Marion LOISY
- classe de cycle 2 : CP, CE1, CE2 : 20 élèves avec Mme Hélène CHABOT
- classe de cycle 1 : TPS, PS, MS, GS : 27 élèves à la rentrée de septembre avec Mme Karen BOURSEREAU (d'autres rentrées en cours d'année)
- Séverine MICHAUD : poste surnuméraire
- Marie Christine MALLARD : Maître RA
- Béatrice DUMEIGE : ASEM
- Chef d'établissement : Karen BOURSEREAU

ABSENCES

Pour **toute absence** de votre enfant, vous devez impérativement **en informer l'école par téléphone ou par mail**; un **certificat signé** et rempli doit être donné à l'enseignant dès le retour de votre enfant. Toute absence non justifiée par un certificat médical sera **notifiée à l'Inspecteur de l'Education Nationale**.

De plus, en cas d'absence programmée, vous trouverez dans le cahier de liaison de votre enfant, un coupon à remplir pour en informer l'enseignant de votre enfant.

CORRESPONDANCE

Vous pouvez joindre les enseignants entre 8h15 et 8h45 ; 10h30 et 10h45 ; 13h15 et 13h30 ; et à partir de 16h30.

CANTINE

Comme les années précédentes, vous devez contacter Madame Florence Potier au 02 51 07 49 80. Nous vous rappelons que, légalement, les enfants ne sont pas sous la responsabilité des enseignantes de 12h10 à 13h15. **À ce titre, les enseignants se dégagent de toute responsabilité pendant ce temps-là.**

SORTIES

Selon votre désir exprimé, votre enfant quitte l'école seul ou accompagné.

S'il part seul, merci de remplir le coupon ci-joint et de nous le faire parvenir dès la rentrée.

S'il part accompagné, veuillez nous préciser la ou les personnes qui viennent le chercher régulièrement ou occasionnellement sur le coupon prévu à cet effet.

S'il y a changement au cours de l'année, merci de nous le signaler par écrit (cahier de liaison).

FOURNITURES

Les cahiers sont **fournis par l'école pour tous les enfants**. Une liste de fournitures complémentaire vous est demandée (cf feuille jointe). L'enfant doit posséder son matériel **tout au long de l'année**. Veillez à ce qu'il ne manque rien pour faciliter le travail de votre enfant.

REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur vous sera fourni dans le cahier de liaison à la rentrée. Vous devrez en prendre connaissance et le signer.

RETRIBUTIONS

Elles sont obligatoires et aident au bon fonctionnement de l'école. Nous vous proposons un règlement :

- de la totalité de l'année, par virement bancaire ou par chèque.

- bimestriel par prélèvement bancaire ou par chèque.

Pour l'année 2018/2019 les rétributions ont été fixées par l'OGEC à hauteur de 24 euros par mois par enfant sur 11 mois.

Merci de votre compréhension.

Karen BOURSEREAU